

**Arrêté du 17 juillet 2013 portant prolongation de délégation
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'Instance de Paris 5ème arrondissement
NOR : JUSB1318765A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 07 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 15 février 2013 de madame la garde des sceaux, ministre de la justice, portant délégation au tribunal d'instance de Paris 5ème arrondissement ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2013 de madame la garde des sceaux, ministre de la justice, portant prolongation de délégation au tribunal d'instance de Paris 5ème arrondissement ;

ARRÊTE

Article 1er

M. Laurent BERTHIER, adjoint administratif de 1ère classe, au tribunal d'instance de Paris 6ème arrondissement, délégué par décision des chefs de la cour d'appel de Paris, en date du 29 avril 2013, est, à titre exceptionnel, pour la période du 1er août 2013 au 30 septembre 2013, nommé en qualité de régisseur intérimaire au tribunal d'instance de Paris 5ème arrondissement.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 17 juillet 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK